

MODALITÉS D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

➤ <u>Inscriptions</u>: pour bénéficier des services du restaurant scolaire pour la rentrée scolaire 2020-2021, les parents devront se connecter à partir du 15 juillet (y compris les occasionnels), via le portail famille :

https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintFulgent85250/accueil

NOUVEAUTE 2020-2021 : MODIFICATION DES CATÉGORIES D'ABONNEMENT

La commission Enfance – Jeunesse a décidé de réduire à 3 catégories d'abonnement :

- Forfait 4 jours par semaine
 - Occasionnels
- Forfait PAI alimentaire
- Modalités d'organisation et de fonctionnement du service : il convient également de vérifier sur le portail vos coordonnées postales, téléphoniques et bancaires. Si vous n'avez pas communiqué d'adresse mail, merci d'en indiquer une. Elle est obligatoire sur le portail pour l'inscription, la gestion des absences, l'accès à la facturation ou en cas de mot de passe oublié.
 - Nouveaux inscrits: compléter la fiche d'inscription papier 2020-2021 (disponible sur le site internet de la Mairie onglet Vie Scolaire). Veuillez-nous la retourner afin d'obtenir votre identifiant sur le portail famille.
 - Vous avez toujours la possibilité de réserver un repas occasionnel ou d'indiquer une absence via le portail famille sur internet (<u>avant 9H30 le jour-même</u>). Le repas occasionnel fait l'objet d'une facture chaque mois. Les absences prévenues seront déduites à partir du 2^{ème} jour d'absence, sur la facture du mois correspondant.
 - Non renouvellement de l'inscription en 2020-2021 : A signaler rapidement à la mairie.

Aucune modification d'inscription en cours d'année ne sera acceptée (sauf cas exceptionnels).

• Vous pouvez consulter le règlement sur le site internet de la commune www.saint-fulgent.fr (rubrique Vie Scolaire).

TARIFS RENTRÉE 2020

En séance du 23 juin 2020, le Conseil Municipal a fixé les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2020-2021 applicables à compter du 1^{er} septembre 2020

CATÉGORIE D'ABONNEMENT	TARIF QF < ou = 700	TARIF QF > 700	
Forfait 4 jours par semaine	3.55 €	3.85 €	
Occasionnels	3.90 €	4.20 €	
Forfait PAI alimentaire	1.40 €		

ECHEANCIER PREVISIONNEL 2020-2021

Compte tenu du nombre de jours de cantine pour l'année scolaire 2020-2021, la facture (avec régularisation des absences mensuelles) sera établie comme suit :

Simulation pour un enfant déjeunant régulièrement 4 jours/ semaine (QF> 700) : les jours d'école sont comptabilisés au vu du calendrier scolaire

	Jours de restauration		Prélèvement	
Mois	Prévus	Facturés	Montant	Date prévisionnelle
Septembre	17	17	65.45 €	15/10/2020
Octobre	10	10	38.50 €	15/11/2020
Novembre	17	17	65.45 €	15/12/2020
Décembre	-11	11	42.35 €	15/01/2020
Janvier	16	16	61.60 €	15/02/2020
Février	12	12	46.20 €	15/03/2020
Mars	14	14	53.90 €	15/04/2020
Avril	13	13	50.05 €	15/05/2020
Mai	10	10	38.50 €	15/06/2020
Juin	17	20	77.00 €	15/07/2020
Juillet	3	20		
Total	140	140	539.00 €	

Le règlement des repas se fera au Trésor Public de Montaigu si vous n'avez pas opté pour le prélèvement automatique (renouvellement systématique sauf en cas de changement d'établissement bancaire).

Pour les nouvelles familles souhaitant régler leur facture par prélèvement, l'autorisation de prélèvement SEPA est téléchargeable sur le site de la commune, à déposer en Mairie avec un RIB.